



COMMISSION THEMATIQUE AMENAGEMENT 4 DECEMBRE 2013

LISTE DES PARTICIPANTS

M. MIERSMAN	Noisy-le-Grand (élu)
M. HUETTE	FPPMA 75-92-93-94 (Vice-Président)
M. BONIS	Région IdF (chargé mission)
Mme BEYELER	Syndicat Marne Vive (chargée mission)
M. FERNETTE	CA Clichy-Montfermeil (directeur service eau et assainissement)
M. CHAUMEAU	CG 93 (chargé mission)
Mme MOULLION	CG 93 (chargée mission)
M. DESLOGES	CG 94 (chargé mission)
M. MERCIER	Paris (chargé de mission)
M. LE MORELLEC	UFC Que Choisir (administrateur)
Mme MERLET-PERCEVAL	Vaires-sur-Marne (conseillère municipale)
Mme DESSAGNES	Sous-Préfecture Nogent (chargé mission)
M. TROCHON	FPPMA 77 (administrateur)
M. MERLET	AESN (directeur territorial Paris et petite couronne)
Mme MAYET	DRIEE IdF – MIISE ppc (chargée mission)
Mme CURIONI	CA Val Maubuée (chargée mission)
Mme RAPAILLE	CA Val Maubuée (chargée mission)
Mme COYBES	Noisy-le-Grand (chargée mission)
M. MAILLER	ACTEP (directeur)
Mme FRANCISCI	Association Au Fil de l'Eau
M. ACHART	Association Au Fil de l'Eau (Président)
M. PINEL	Bry-sur-Marne (élu)
M. GACHE	EPTB Seine Grands Lacs (chargé de mission)
M. DALIBART	CA Est Ensemble (chargé de mission)
M. TORDEUX	EPAMARNE (chargé de mission)
Mme EYMARD	Fontenay-sous-Bois (chargée de mission)
M. BENEDICT	Fontenay-sous-Bois (élu)
M. BOUCHAUD	CCIP
<i>M. DEBARRE</i>	<i>Syndicat Marne Vive (animateur SAGE)</i>
<i>Mme BRIOT</i>	<i>Bureau d'études ADAGE</i>
<i>M. LEGUY</i>	<i>Bureau d'études ADAGE</i>
<i>M. NARCY</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du socle et des 3 scénarios contrastés
- 2) Analyse comparative des scénarios par le filtre des enjeux « Aménagement » du SAGE

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama (merci de vous y référer en complément du compte-rendu). Il donne un résumé du rapport de présentation des scénarios du SAGE. Les scénarios ont été validés par la commission locale de l'eau (CLE) le 6 novembre 2013. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) devait être traité en atelier mais s'est finalement déroulé en configuration plénière pour optimiser le temps.

PREAMBULE

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) accueille les participants dans les nouveaux locaux de la Mairie de Noisy-le-Grand.

L'animateur du SAGE replace la réunion de ce jour dans le calendrier d'élaboration du SAGE. Cette commission intervient suite à la réunion de la CLE du 6 novembre 2013 qui a vu les scénarios contrastés élaborés au cours des derniers mois être validés. L'objectif de cette réunion est de mener une analyse comparative des scénarios en discutant de leurs atouts, leurs faiblesses, leurs risques et leurs conditions de réussites respectives. Aussi, un large temps sera laissé à la discussion entre les participants et la participation active de chacun est donc souhaitée.

En effet, le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) rappelle que l'élaboration des scénarios contrastés s'est faite par étape, réunissant sur 1 journée les commissions thématiques (avril 2013) puis à deux reprises le Bureau de la CLE (juillet puis septembre 2013).

Il précise que la validation des scénarios lors de la CLE du 6 novembre 2013 n'est qu'une étape dans le choix de la stratégie du SAGE. Elle donne 3 scénarios suffisamment contrastés pour faire réfléchir les acteurs locaux sur différents moyens/approches pour répondre aux enjeux identifiés dans le SAGE. Une phase d'appropriation, de réflexion et d'analyse collective s'ouvre donc avec les réunions des commissions thématiques.

Il est par ailleurs précisé qu'une analyse économique des scénarios est actuellement en cours, qui sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE (février 2014).

1. PRESENTATION DU SOCLE ET DES 3 SCENARIOS CONTRASTES

Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport de présentation des Scénarios.

Le bureau d'études présente dans un premier temps le socle des scénarios.

M. BENEDICT (Fontenay) rappelle que la CLE avait fait état de la question de l'eau potable, qui méritait d'être davantage mise en avant dans le SAGE, en vue notamment d'une meilleure appropriation de cet enjeu par la population.

Il est confirmé que cette remarque a bien été prise en compte et affichée plus clairement dans le socle des scénarios.

M. BONIS (Région Ile-de-France) demande d'explicitier l'idée de « continuité effective du domaine public fluvial (DPF) ». Entend-on par-là continuité écologique ou continuité du cheminement sur berges ?

Par ailleurs, M. BONIS informe que le Parlement envisage d'entériner une loi visant la suppression de l'usage des produits phytosanitaires à l'horizon 2020. Ainsi, vis-à-vis de l'action inscrite au socle de réduction des phytosanitaires, doit-on s'en tenir là ou bien viser dès à présent 100% de réduction ?

M. NARCY (bureau d'études AsCA) précise que cette notion de continuité du DPF doit être entendue au sens du droit. Il n'est ni question de continuité écologique ni de continuité de promenade mais de respect des emprises et servitudes sur les berges d'un cours d'eau domanial (ici la Marne). Pour ce qui est des pesticides, c'est effectivement un élément de contexte à prendre en compte mais il faudra de toute façon agir de façon progressive avant d'arriver à la suppression de l'usage des pesticides. L'action qui figure dans le socle est formulée dans ce sens.

M. GACHE (EPTB Seine Grands Lacs) s'étonne de ne pas voir figurer parmi les objectifs incontournables du SAGE la gestion du risque d'inondation, tel qu'impulsé par la directive européenne inondation.

L'animateur répond que les scénarios du SAGE abordent bien la question des inondations mais par une approche écologique de la rivière (hydromorphologie). Ainsi, de la même façon qu'il existe des liens entre le SDAGE et le PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation) établis à l'échelle du bassin Seine-Normandie, à une échelle plus locale, le SAGE Marne Confluence et la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) devront être cohérents. Le SAGE n'a donc pas vocation à se substituer à la Stratégie locale mais à l'alimenter sur les volets plus écologiques et fonctionnels des inondations.

M. NARCY développe ensuite les spécificités de chaque scénario. Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

Scénario 1 : « Mobiliser les forces vives et créer du lien pour être exemplaire »

M. MAILLER (ACTEP) s'interroge sur la mise en œuvre du SAGE, son opposabilité et les dossiers sur lesquels la CLE sera saisie.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) précise que l'opposabilité du SAGE sera notamment déterminée par le degré de précision des dispositions du PAGD. La dimension juridique du SAGE avait d'ailleurs été présentée lors de la CLE d'avril 2013 pour préciser le champ d'application du SAGE. A minima, on y retrouvera un rappel des éléments de droits, qui seront complétés en fonction de la stratégie qui aura été retenue. De même, c'est en fonction de la stratégie qui aura été retenue et en lien avec les services instructeurs (Etat, police de l'eau) que la CLE définira les dossiers sur lesquels elle souhaite être saisie.

M. BENEDICT (Fontenay) pose la question du positionnement institutionnel et local du SAGE. De ce point de vue, le choix de la stratégie du SAGE va être déterminant pour la suite. Avec quel mandat la CLE va décider ? Il est important qu'elle ait une vraie reconnaissance institutionnelle pour avoir légitimité à donner un avis sur des projets/décisions.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) convient qu'on est au cœur du débat central. Il n'y a pas de bonne solution mais plutôt des manières d'agir pour avoir la reconnaissance et la légitimité de donner des orientations fortes voire d'arbitrer.

M. MERLET (AESN) confirme qu'il y a un fossé entre les exigences de la réglementation et son application réelle. Il prend l'exemple de la mise en conformité des branchements. Il existe dans les collectivités un règlement qui oblige les riverains à mettre leur branchement en conformité. Or, la réalité montre qu'on est aujourd'hui encore très loin du compte.

Scénario 2 : « Un SAGE interventionniste pour redonner à l'eau toute sa place dans le territoire »

M. TORDEUX (EPAMARNE) intervient sur la question du foncier. Le scénario 2 suppose que la structure porteuse puisse être porteuse de projet sur les berges de la Marne. Or, il alerte sur le coût du foncier, mais aussi le poids que cela représente d'initier et de porter des projets partagés. Derrière ces points de vigilance, c'est la question de la maîtrise d'ouvrages qui se pose.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) répond que le bureau d'études n'a pas été jusque-là dans les modalités de mise en œuvre de chaque scénario. Il précise que le scénario entend que la structure porteuse fasse de la renaturation sur les berges de la Marne et pas de l'aménagement. Les projets pourront donc être conduits soit en maîtrise d'ouvrage directe soit en partenariat. De même pour le foncier, il peut avoir différentes manières de procéder : par cession des droits de préemption à la structure porteuse ou bien par acquisition par la collectivité compétente qui en confie ensuite l'aménagement ou la gestion à la structure porteuse.

M. BONIS (Région Ile-de-France) n'est pas d'accord avec l'idée que les incertitudes sur les bénéfices d'une approche fonctionnelle des milieux représente une faiblesse du scénario 2. Du moins, cette faiblesse devrait figurer aussi dans les autres scénarios.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) convient que c'est ponctuellement qu'on manque de garanties sur les résultats. Mais vu de manière globale et sur la durée, une approche hydromorphologique des rivières n'a pas moins de chances d'aboutir qu'une approche plus « classique ».

Scénario 3 : « Un engagement pour faire de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire »

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) témoigne qu'il est lourd et que cela coûte cher de porter des projets importants d'aménagement. 5-6 ETP (visés dans ce scénario) serait un minimum. Ce scénario risque d'avoir un coût conséquent.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) répond que le coût est un point important sur lequel le bureau d'études travaille actuellement. Il explique que dans l'absolu, le coût serait effectivement plus important pour le monde de l'eau. Néanmoins, si on intègre ces coûts à l'aménagement du territoire, on constate que le coût supplémentaire correspond en fait au coût de la mise en synergie. Sur un plan comptable, les coûts de réalisation des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales ne relèveraient donc pas du monde de l'eau mais de l'aménagement dans le cadre d'un projet plus global.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) se montre plus prudent car cela sous-entend que le choix des priorités se porterait sur les questions de l'eau.

M. TORDEUX (EPAMARNE) retient de ce scénario la baignade et l'expertise en tant que « développeur », deux sujets assez différents mais qui permettent d'intervenir partout sur le

territoire. Aussi il se demande si cela signifie que le SAGE interviendra dans tous les projets d'aménagement.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) rappelle que l'idée de ce scénario n'est pas d'être velléitaire. La démarche est de s'appuyer sur un référentiel partagé (référentiel paysage) à partir duquel on essaye de faire évoluer les projets dans le bon sens, avec des propositions / un plaidoyer porté auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) s'interroge sur comment envisager que l'ensemble du territoire participe financièrement à des actions menées sur quelques sites en particulier.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) explique que c'est un point qui fait effectivement l'objet de négociation lorsque la stratégie est établie. Un point important de ce scénario, qui bénéficiera à l'ensemble du territoire, sera la mutualisation de la compétence de conseil à la gestion intégrée de l'eau dans les aménagements. Mais le fait que des territoires payent pour d'autres peut se poser dans l'autre sens. Par exemple pour l'objectif baignade, les territoires prioritaires pour la mise en conformité des branchements devront payer des efforts accrus qui bénéficieront aussi aux autres collectivités du territoire.

MME BEYELER (Syndicat Marne Vive) conçoit l'idée d'un SAGE « aménageur » comme le fait d'être « intégrateur ». Heureusement qu'il existe d'autres acteurs qui se préoccupent de l'eau. Mais l'enjeu est d'arriver à les coordonner et leur donner un sens pour atteindre un résultat/un objectif commun.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) confirme que c'est bien la philosophie de ce scénario.

M. BONIS (Région Ile-de-France) estime que c'est ce discours fort qu'il faut tenir.

Par ailleurs, concernant l'objectif baignade, il se demande s'il n'y a pas un risque, dans l'hypothèse où l'atteinte de l'objectif serait plus difficile que prévu, que les actions soient focalisées sur la baignade au détriment des autres.

M. BENEDICT (Fontenay) intervient sur le terme de « solidarité ». C'est un vrai problème de service public. Ce terme doit être intégré dans les considérants de ce scénario. Il faut considérer le service « eau » pas seulement comme l'eau potable mais plus largement comme ressource. Mais cela implique d'aller jusqu'où ? La solidarité trouvera tout son sens si elle est mise en avant comme quelque chose de prépondérant. Or, on est aujourd'hui pris entre deux feux : les instances supérieures et le citoyen.

M. MERLET (AESN) fait remarquer que la solidarité financière s'exerce déjà au travers des subventions de l'Agence de l'eau. Mais il ne faut pas considérer que l'aspect financier.

2. ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS

Le travail attendu lors des ateliers est d'échanger sur la capacité de chaque scénario à répondre aux enjeux qui intéressent la commission « Aménagement » (cf ci-dessous), en pointant leurs atouts, leurs limites et leurs conditions de succès.

Le diagnostic du SAGE a notamment révélé les enjeux suivants, en lien avec la question de l'aménagement :

- La protection et la restauration des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement ;
- L'acceptation et l'adaptation du territoire au risque d'inondation ;
- La diminution du ruissellement et de ses impacts ;
- Les identités paysagères, leur mise en valeur, et la notion d'appartenance au territoire.

Les participants ont analysé collectivement les 3 scénarios du SAGE par le filtre des 4 enjeux ci-dessus.

N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents groupes. Il s'agit d'éléments visant à éclairer le choix futur d'une stratégie par la CLE.

Enjeu 1 – La protection et la restauration des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Atouts	D'autres instances sont en charge des objectifs => complète l'action du SAGE	Emprise spatiale (à condition d'en avoir les moyens) Va plus loin que l'aspect « conservatoire » => reconquête Visibilité, transparence / pouvoirs locaux, capacité d'arbitrage Régie sur la Marne pour la reconquête écologique	Possibilité de trouver des alliés dans le monde de l'aménagement Inscrit d'emblée dans le projet d'aménagement Visibilité, transparence / pouvoirs locaux, capacité d'arbitrage plus globale L'eau fait partie de la ville dès le départ : atout plutôt que contrainte
Limites et risques	Chercher le consensus face aux rapports de force et lobbies à ses limites. Quels moyens face aux difficultés ? On reste à la merci des aménagements locaux Le SAGE n'est pas la locomotive : désengagement possible des associations qui n'y voient plus d'intérêt Quelle reconquête écologique ?	Quel réel pouvoir ? (de Police notamment) Quelle légitimité de la CLE à voir appliquer ses décisions ? Avec le foncier, risque de « mise en réserve »	Idem que S2 sur légitimité Risque de ne favoriser que les secteurs identifiés pour la baignade Quelle reconquête écologique ? Quelle acceptabilité des continuités écologiques alors que baignade, appropriation sociale, ... Risque de non atteinte baignade très important : risque de concentrer tous les efforts sur certains secteurs seulement => quid des autres problématiques ? Comment acquérir les nouvelles compétences que l'on revendique ? Peut-on courir 2

			lièvres à la fois ? Plus efficace sur continuité mais sur baignade, se heurte au particulier (branchements)
Conditions succès	Initiatives locales effectives	Financement du foncier Partage du projet spatial (se donner les moyens)	S'assurer que le Préfet valide bien les choix Financement : prestation ?

Enjeu 2 – L'acceptation et l'adaptation du territoire au risque d'inondation

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Atouts		Volontarisme : approche spatiale Rendre inondable des espaces : symbolique par rapport à l'amont, on fait des efforts (distinguer Marne et affluents) Perception que la rivière bouge, pédagogique	Intégration propice à l'adaptation et à la réduction du risque (dans cadre réaménagement urbain notamment), avec moyens d'animation Eau dans la ville
Limites et risques	Statu quo ?	Espace sera limité par rapport à l'enjeu	
Conditions			Volontarisme d'élus

Enjeu 3 – La diminution du ruissellement et de ses impacts

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Atouts	Possibilité de promouvoir bonne pratiques Possibilité d'imposer des contraintes dans le PAGD (zonages pluviaux)	Approche globale sur tout le territoire Possibilité de promouvoir bonnes pratiques Intérêt du conseil technique au niveau local (animation) Institutionnalisation du partenariat dans une vision globale commune avec des compétences (faire du lien)	Convergence avec l'objectif baignade Limitation en amont des projets en pensant l'aménagement (paysage, infiltration, ...) Au-delà des solutions techniques Approche globale sur tout le

		<p>et une capacité d'arbitrage : intérêt pour agir sur le « diffus »</p> <p>Donne une vision cartographique de la problématique => où on souhaite reconquérir du territoire pour l'eau</p>	<p>territoire</p> <p>Possibilité de promouvoir bonnes pratiques</p> <p>Meilleure gestion possible de la propreté urbaine ?</p> <p>Vision + sur des secteurs prioritaires, bien définis (cf ville de paris), avec des effets de levier possibles</p>
Limites et risques		Solution technique à un problème : est-ce la bonne manière ?	Quid du ruissellement sur le Morbras ? L'entrée baignade ici ne marche pas
Conditions	Nombre d'agents locaux, possibilité de sous-traitance	Risque de conflit entre ceux qui ont fait des efforts et les autres : quelle solidarité financière ?	<p>Risque de conflit entre ceux qui ont fait des efforts et les autres : quelle solidarité financière ?</p> <p>Intégration complète de la désimperméabilisation partout dans tous les actes quotidiens</p>

Enjeu 4 – Les identités paysagères, leur mise en valeur et la notion d'appartenance au territoire

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Atouts	<p>Les collectivités peuvent développer localement l'intégration écologie/paysage, avec le SAGE pour faire le lien, créer des échanges</p> <p>Bonne dynamique pour diffuser de proche en proche les bons projets, y compris paysagers</p> <p>Variété des paysages car initiatives locales</p>	<p>Plus fédérateur que la baignade, concerne plus de territoire</p> <p>Régie sur la Marne</p> <p>Plus à même de rendre les affluents plus attrayants, notamment par l'hydromorphologie</p>	<p>C'est l'essence de ce scénario => entrée paysagère (référentiel)</p>

Limites et risques	Incohérence entre deux projets qui se jouxtent		Le paysage très individuel, varie selon les collectivités Risque que la baignade soit une entrée trop réductrice notamment pour les affluents
Conditions		Nécessité d'aller jusqu'au local dans le conseil tout en montrant la cohérence globale	Importance de mettre en scène le lien entre paysage et baignade => appartenance à un espace commun

SUITE DES TRAVAUX

A l'issue des réunions des 4 commissions thématiques du SAGE, une synthèse des débats sera réalisée pour produire une analyse comparative globale des scénarios. Cette synthèse sera présentée lors de la CLE de février 2014.

Parallèlement, l'analyse économique des scénarios va être finalisée pour être présentée lors de la prochaine réunion de la CLE.

Les membres de la CLE disposeront ainsi de 2 nouveaux éléments d'aide à la décision en vue du choix d'une stratégie pour le SAGE, prévu fin 2014.